

Énoncé de politique de placement**Fonds distinct à revenu stratégique Manuvie****Objectif de placement**

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct.

Ce fonds vise à générer un revenu, en mettant l'accent sur la préservation du capital. Ce Fonds investit principalement dans des titres de créance d'État et de sociétés de marchés développés ou émergents. Il investit également dans des titres émis par des gouvernements ou des organismes fédéraux américains ainsi que dans des obligations à rendement élevé. Le Fonds peut également investir dans des actions privilégiées et dans d'autres types de titres de créance.

Stratégie d'investissement

Ce fonds achète des parts de la fiducie de fonds commun de placement Fonds à revenu stratégique Manuvie ou d'un fonds très semblable (le « fonds sous-jacent »).

La stratégie de placement du fonds sous-jacent consiste à répartir l'actif en se fondant sur l'analyse de certains facteurs économiques, comme les prévisions quant aux mouvements des taux d'intérêt à l'échelle internationale, les cycles sectoriels et les tendances politiques. Les sous-conseillers en valeurs peuvent toutefois placer jusqu'à 100 % de l'actif du fonds sous-jacent dans n'importe quel secteur.

Les sous-conseillers en valeurs recherchent dans chaque secteur des titres qui respectent les critères du fonds sous-jacent en matière de rendement, de qualité de crédit, de structure et de distributions selon les industries. Les rendements relatifs et le ratio risque-rendement sont les principaux critères de sélection des titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Intégration du développement durable » dans la section « Renseignements applicables à un ou plusieurs fonds » du prospectus du fonds sous-jacent pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont le fonds sous-jacent utilise l'intégration des facteurs ESG dans son processus de placement.

Le fonds sous-jacent peut également investir une partie ou la totalité de son actif dans d'autres fonds de placement, notamment des fonds sous-jacents et des FNB, qui peuvent être gérés ou non par le gestionnaire (ou l'une de ses sociétés affiliées ou associées) afin d'obtenir une participation indirecte aux marchés, aux secteurs ou aux catégories d'actif appropriés. Le fonds sous-jacent peut investir dans des fonds de placement gérés par des gestionnaires de placements non affiliés s'il n'existe pas d'occasions de placement appropriées dans les fonds affiliés. Le fonds sous-jacent peut également investir dans d'autres types de FNB et dans de l'argent, aux termes d'une dispense réglementaire ou comme le permet le Règlement 81-102, tel que décrit à la rubrique « Dispense relative aux FNB » de la section « Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document ». Les placements du fonds sous-jacent dans de l'argent ou des titres d'autres fonds de placement peuvent être effectués directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'un dérivé désigné, ou, dans le cas de l'argent, de certificats d'argent. Les fonds sous-jacents seront choisis en tenant compte de facteurs comme l'objectif et les stratégies de placement du fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité. Veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans les fonds sous-jacents » du prospectus du fonds sous-jacent.

Le fonds sous-jacent peut placer jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres émis ou garantis par des États ou des organismes étrangers ainsi que des organismes supranationaux acceptés (au sens du Règlement 81-102) notés « AA » ou mieux et, de la même façon, jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres émis ou garantis par des États ou des organismes étrangers ainsi que des organismes supranationaux acceptés notés « AAA » ou mieux. Veuillez vous reporter à la rubrique « Dispense relative aux créances des États étrangers » du prospectus du fonds sous-jacent.

Le fonds sous-jacent peut investir dans des dérivés ou les utiliser à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture, conformément à son objectif de placement et suivant ce qui est autorisé par la législation sur les valeurs mobilières applicables, ou encore conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense relative aux dérivés » du prospectus du fonds sous-jacent. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture dans l'éventualité où le fonds sous-jacent aurait des rentrées ou des sorties de fonds importantes et pour protéger l'actif du fonds sous-jacent. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins autres que de couverture pour investir indirectement dans des titres ou sur des marchés de capitaux et obtenir une position de change. Vous trouverez plus de renseignements sur les dérivés, notamment sur les dérivés auxquels pourrait recourir le fonds sous-jacent, à la rubrique « Risque associé aux dérivés » du prospectus du fonds sous-jacent.

Le fonds sous-jacent peut investir dans des obligations nationales de la République populaire de Chine (« RPC ») négociées sur le marché des obligations interbancaires chinoises, ou dans des obligations de sociétés de la RPC négociées sur le SSE ou le SZSE par l'intermédiaire du programme Bond Connect. Veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé aux programmes Securities Connect » du prospectus du fonds sous-jacent.

Le fonds sous-jacent peut détenir une partie de ses actifs en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme à des fins administratives ou en période de recherche de possibilités de placement ou en raison des conditions générales du marché ou de la conjoncture économique ou politique.

Le fonds sous-jacent peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour générer des revenus supplémentaires ou gérer ses liquidités à court terme. Pour en savoir plus, reportez-vous à la rubrique « Risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres » du prospectus du fonds sous-jacent.

Risques

Lorsqu'un fonds distinct achète des parts d'un fonds sous-jacent, le fonds distinct peut être exposé aux risques associés au fonds sous-jacent. Vous trouverez ci-dessous une liste des principaux risques pour le ou les fonds communs de placement sous-jacents dans lesquels le fonds distinct investit. Pour obtenir une définition complète de chaque risque principal, reportez-vous à la section générale du prospectus du fonds commun de placement.

- Risque associé à l'épuisement du capital
- Risque de concentration
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque de change
- Risque de défaillance
- Risque associé aux dérivés
- Risque associé aux marchés émergents
- Risque associé aux FNB
- Risque d'illiquidité des prêts à taux variable
- Risque associé aux marchés étrangers
- Risque associé aux taux d'intérêt
- Risque associé aux séries multiples
- Risque de remboursement anticipé
- Risque associé aux programmes Securities Connect
- Risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- Risque associé à la fiscalité
- Risque associé aux fonds sous-jacents

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les stratégies, ainsi que sur les objectifs et les risques associés aux fonds sous-jacents dans lesquels le fonds distinct investit, veuillez vous reporter au prospectus des fonds sous-jacents ou communiquer avec nous pour obtenir un exemplaire imprimé.

Où dois-je m'adresser pour obtenir d'autres renseignements ou de l'aide?

Pour de plus amples renseignements, consultez la notice explicative et le contrat. Vous pouvez également communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie
500 King Street North
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

Canada, à l'exception du Québec
1 888 790-4387

Québec et clientèle francophone
1 800 355-6776

Pour obtenir des renseignements relatifs à des problèmes que nous n'avons pas été en mesure de régler, communiquez avec l'Ombudsman des assurances de personnes en composant le 1 800 361-8070 ou en visitant le site **<https://www.oapcanada.ca/>**.

Pour obtenir des renseignements relatifs à la protection additionnelle offerte à tous les titulaires de contrats d'assurance vie, communiquez avec Assuris, une entreprise mise sur pied par l'industrie canadienne de l'assurance vie. Consultez le site **www.assuris.ca** pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour obtenir des renseignements sur la façon de communiquer avec un responsable de la réglementation d'assurance dans votre province, visitez le site Web du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance à l'adresse **www.ccir-ccrra.org**.

Gestion de placements **Manuvie**

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émetteur des contrats d'assurance des fonds distincts de Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.